

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002189

OBJET :

**Convention de partenariat
tripartite pour l'exposition
« Chambres Adolescentes »
à la médiathèque de
Pézenas et sur le réseau
intercommunal des
médiathèques**

Réf : MP/FD (Réseau des Médiathèques de
la CAHM / Lecture Publique)
Rubrique dématérialisée : 1.1 « Autres
contrats »
Pièce annexe : conventions

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que le projet d'exposition « Chambres Adolescentes » s'inscrit dans une démarche de promotion de la culture sur le territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT que la CAHM approuve l'exposition des œuvres des artistes Jo WITEK, autrice et Juliette MAS, photographe.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De participer au projet initié par Jo WITEK et par Juliette MAS qui consiste en une exposition de 5 portraits d'adolescents contemporains réalisés en photos par Juliette Mas et en textes écrits et lus par Jo Witek qui finalise en mots, images et son, ces rencontres riches de sens, pendant lesquelles la parole est donnée aux jeunes adolescents, et aborde cette période charnière de la vie, qu'est l'adolescence sous un angle sociologique, culturel et historique.
- **Article 2 :** L'exposition « Chambres Adolescentes » sera accueillie dans les locaux de la Médiathèque Edmond Charlot, 4 Place Frédéric Mistral à Pézenas du 14 janvier 2022 au 14 février 2022 et accueillie tour à tour par les autres médiathèques du Réseau intercommunal entre le 15 février et le 1^{er} avril 2022.
- **Article 3 :** Les éléments de l'exposition, d'une valeur de 1 946,28 euros sont garantis « tous risques expositions » par le Groupe SAGA-Assurances Blanchard.
- **Article 4 :** De prélever les dépenses inhérentes à ce partenariat et décrites dans la convention tripartite établie, sur le Budget des médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 14 janvier 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 17 janvier 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220113-C00218910-AR